



# LA COOPÉRATION TERRITORIALE EUROPÉENNE (CTE)

## Des solutions aux problèmes dépassant les frontières

La coopération territoriale européenne (CTE) est soutenue par le FEDER (fonds européen de développement régional) car elle vise aussi à renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union. Sa spécificité par rapport aux autres programmes européens est la promotion de solutions communes aux problèmes dépassant les frontières nationales. La CTE permet aux acteurs locaux dans toute l'Europe de s'associer pour créer des projets dans de nombreux domaines liés aux priorités de la politique de cohésion.

## La mise en œuvre de la CTE

Les modalités sont différentes selon les espaces, mais elles partagent les principes suivants :

- Développement de projets communs : plan d'action et budget conjoints, avec un chef de file pour chaque projet
- Définition d'une stratégie et d'un programme opérationnel spécifique à chaque espace, pour la période 2014-2020
- Gestion décentralisée : Autorité de gestion et Secrétariat Technique Commun spécifiques à chaque programme (animation/information, instruction et suivi, communication et évaluation)
- Accompagnement des bénéficiaires potentiels dans les territoires (cf. Contacts)
- Sélection des projets en deux phases (sauf le programme Interreg Europe) pour lesquelles les candidats sont accompagnés
- Cofinancements FEDER avec un taux spécifique par programme



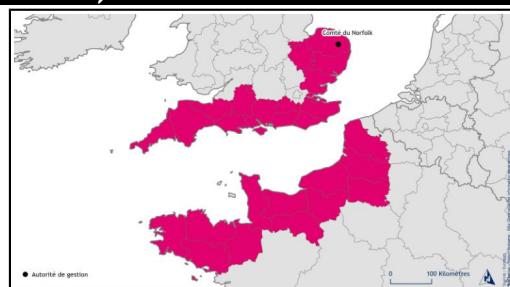
# Quatre programmes de coopération en Bretagne

## Le programme France (Manche) - Angleterre (223 M€)

Axe 1 : Soutenir l'innovation

Axe 2 : Soutenir la transition vers une économie sobre en carbone

Axe 3 : Renforcer l'attractivité des territoires (patrimoine naturel et culturel, Trame verte et bleue)



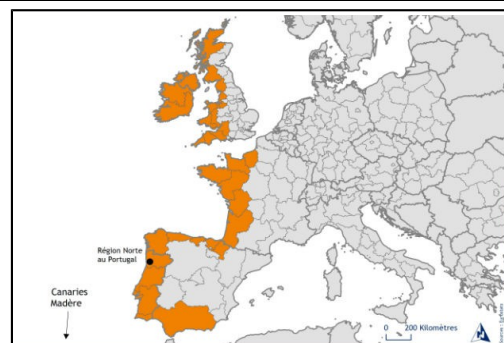
## Le programme Espace Atlantique (140 M€)

Axe 1 : Stimulation de l'innovation et de la compétitivité

Axe 2 : Efficience des ressources

Axe 3 : Résilience des territoires aux risques naturels, climatiques et d'origine humaine

Axe 4 : Protection de la biodiversité et valorisation des atouts naturels et culturels

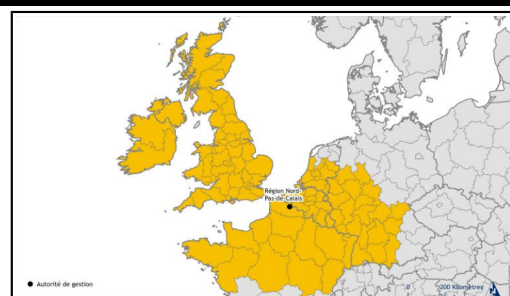


## Le programme Europe du Nord-Ouest (396 M€)

Priorité 1 : Innovation

Priorité 2 : Économie bas carbone

Priorité 3 : Efficacité des ressources et des matières



## Le programme Interreg Europe (359 M€)

Ce programme concerne l'ensemble du territoire européen ; il soutient l'amélioration de la performance des politiques publiques en lien avec les programmes de développement régionaux : programmes opérationnels FEDER Investissement pour la croissance et l'emploi et Coopération territoriale européenne et autres programmes opérationnels (CTE). Il comprend quatre thèmes de coopération :

Thème 1 : Recherche et innovation

Thème 2 : Compétitivité

Thème 3 : Économie à faibles émissions de carbone

Thème 4 : Environnement et efficacité des ressources

### Contacts Région Bretagne :

Direction des affaires européennes et internationales - Pôle Europe  
Programmes Europe du Nord Ouest et Interreg Europe : Tél. 02 99 27 96 56  
Programmes Manche et Espace Atlantique : Tél. 02 90 09 17 01  
Courriel : europe@bretagne.bzh

